

RÈGLEMENT DU VIDE-GRENIER

Article 1 : Le vide-grenier du dimanche 15 Mai 2022 est organisé par la FCPE de l'école Pierre Brossolette. Chaque exposant récupère la somme des objets vendus sur son propre emplacement.

Article 2 : Le vide-grenier est réservé aux particuliers, non professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus. L'ouverture au public se fera de 9h00 à 17h. L'installation des exposants se fera de 7h30 à 9h. Les lieux devront être libérés à 18h.

Article 3 : Tout exposant devra justifier de son identité et fournir le justificatif d'inscription en le présentant le jour de la manifestation. Ces informations seront répertoriées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposé en préfecture.

Article 4 : Dans l'enceinte de l'école, cigarettes, animaux, vélos et trottinettes sont interdits.

Article 5 : Pour bénéficier d'un emplacement, une participation de 15 euros pour deux mètres puis 5 euros le mètre supplémentaire en extérieur ou 30 euros pour deux mètres puis 10 euros le mètre supplémentaire couvert devra être acquittée au préalable, accompagnant le formulaire d'inscription et l'attestation du Vide-Grenier ainsi que la photocopie de la pièce d'identité.

Article 6 : L'inscription vaut acceptation du présent règlement intérieur.

Article 7 : Les emplacements seront attribués par l'Association et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs se réservent le droit de faire des modifications si nécessaire.

Article 8 : Aucun remboursement ne pourra avoir lieu même en cas d'absence, les droits d'inscription ne seront pas restitués.

Article 9 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens qui doivent être de type personnels et usagés. Sont interdits : vente d'animaux, armes, nourriture, copies de CD, DVD ou jeux, produits inflammables. Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents, pendant toute la durée de la manifestation.

Article 10 : Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, ils devront être récupérés par leur propriétaire. L'emplacement sera nettoyé et débarrassé de tous déchets.

Article 11 : Les organisateurs auront toute autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, sans avoir à en exposer le motif et sans qu'il puisse être réclamé indemnité ou remboursement de toutes sortes.

En cas de non-respect de ce règlement, les auteurs s'exposent à l'annulation de leur inscription sans aucun remboursement.

Signature :

(précédé par « lu et approuvé »)



Création graphique : Charlotte Moreau - Illustrations : Map by Rabbit - J'es from NounProject.com

VIDE GRENIER

organisé par la FCPE à l'école Brossolette !
Pour vendre ou pour acheter.

dimanche 14 mai 2023
de 9 h 00 à 17 h 00

☆ Bulletin d'inscription au verso. ☆

BUVETTE,
SANDWICHES,
ANIMATION
SUR PLACE



23, rue Gambetta - Argenteuil
Quartier Orgemont / Colonie

Seuls les bénéfices de la buvette et du mètre linéaire sont reversés à la FCPE.



BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER OU DÉPOSER IMPÉRATIVEMENT AVANT LE 21/04/23

Nom : Prénom :

Né(e) le : / / Ville : Département :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Courriel : @

→ Emplacement extérieur (sans table ni chaise)

15€ les 2 mètres linéaires
puis 5€ le mètre supplémentaire.

**Je souhaite réserver mètres
pour la somme de €**

OU

→ Emplacement couvert (sans table ni chaise)

30€ les 2 mètres linéaires
puis 10€ le mètre supplémentaire.

**Je souhaite réserver mètres
pour la somme de €**

→ Les chèques sont libellés à l'ordre de la FCPE et adressés à :

FCPE / École Brossolette - 23, rue Gambetta - 95 100 Argenteuil

→ Pré-réservation : videgrenier.brossolette95@gmail.com

Composition du dossier à renvoyer ou à remettre dans la boîte aux lettres FCPE :

• bulletin d'inscription ET attestation
complètement renseignés, en double
exemplaire

• chèque
• photocopie de la pièce
d'identité recto-verso

JOINDRE LA
PHOTOCOPIE
DE LA PIÈCE
D'IDENTITÉ

Règlement : Brocante non professionnelle. La réservation sera effective après réception du dossier complet. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte. Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

L'installation des exposants se fera de 07h30 à 9h00.

Tout emplacement non occupé à 09h00 sera considéré comme libre, non remboursable et pourra être attribué à nouveau. Aucun remboursement ne sera fait en cas de mauvais temps.

Fait à Signature :

le / / 2023.

fcpe

ATTESTATION VIDE-GRENIER BROSSOLETTE SE DÉROULANT LE 14/05/23 DANS LES COURS DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE BROSSOLETTE

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : / / Ville : Département :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Courriel : @

Fonction :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le : / / par :

Numéro d'immatriculation de votre véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas participer à plus de deux vide-greniers durant l'année civile en cours (Article R321-9 du Code pénal)
- accepter le règlement intérieur du vide-grenier

Fait à le / / 2023.

Signature :

ATTESTATION
À RENDRE
EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

fcpe
École Pierre Brossolette

Attestation devant être remise à l'organisateur qui la joindra au registre pour remise au Maire de la commune d'Argenteuil et à la sous-préfecture d'Argenteuil.

La photocopie de votre pièce d'identité recto-verso (ou passeport en cours de validité).